

NOTICE CLASSES d'EAU 2027

Voici les informations relatives à la campagne des classes d'eau 2026 /2027.

A lire attentivement si vous souhaitez candidater à ce dispositif.

1- Le dispositif « Classes d'eau »

Parce que nous sommes tous des citoyens de l'eau, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), organisme public, propose un **module éducatif** appelé Classe d'eau, pour vous aider à **responsabiliser petits et grands à la protection de l'eau, ressource vitale pour la VIE...**

Le module éducatif "Classe d'eau" s'adapte à **tous les niveaux scolaires** (maternelle, élémentaire, collège...). **Véritable éducation à la citoyenneté**, la classe d'eau permet aux élèves d'acquérir les informations de base sur l'eau et la façon dont elle est gérée.

2- Le cahier des charges à respecter

- Organisation d'une **période banalisée consacrée exclusivement à la classe d'eau.**
- **Respect de la durée** de 5 jours consécutifs (10 en maternelle)
- **Programmation selon la répartition suivante** (approximativement) :
1/3 sorties hors de l'école (Val de Marne uniquement) ; 1/3 manipulations ; 1/3 intervenants
- Etude des cycles de **l'eau douce** naturelle et domestique (**PAS les milieux marins**)
- Etude de la **gestion** de l'eau et de ses **acteurs**
- Au moins 2 **acteurs de l'eau** parmi les **intervenants** (professionnels ou bénévoles de l'eau, de l'environnement, de la santé, scientifiques... concernés par des problématiques centrées sur l'eau)
- **Découverte active de l'environnement de proximité** (au moins une journée consacrée à la recherche-découverte de l'eau dans l'école et dans le quartier) ; sorties sur des ouvrages (écluse, station d'épuration...). **Attention : Sorties autorisées UNIQUEMENT dans le Val de Marne.**
- **Cohérence** entre **l'emploi du temps** et les objectifs pédagogiques du niveau de classe
- **Réalisation d'un carnet de bord** par élève (1 exemplaire sera à transmettre avec le bilan)
- Organisation d'une séance de **valorisation de clôture.**

3- Le formulaire de candidature (cf. annexe de ce courriel ou site [ad94.occe.coop](mailto:ad94@occe.coop))

- **Chaque classe doit compléter un formulaire distinct.**
- Compléter le formulaire, le scanner* et l'adresser à l'OCCE 94 (ad94@occe.coop), au plus tard **le vendredi 30 octobre**, accompagné des justificatifs éventuels (devis bienvenus mais non obligatoires).
- **Le nombre de classes d'eau géré par l'OCCE94 étant limité à 100**, une commission se réunira en novembre afin de sélectionner les dossiers retenus.

Office Central de la Coopération à l'École du Val-de-Marne

Membre de la Fédération nationale de l'OCCE reconnue d'utilité publique

Les critères de sélection seront les suivants :

Tél. : 01 49 61 65 17 - ad94@occe.coop

Site Internet : ad94.occe.coop

- ✓ **Formulaire de demande d'aide financière reçu par courriel, complet et conforme au plus tard le 30 octobre** (Nous contacter si vous ne recevez pas d'accusé réception dans les 5 jours ouvrés).
- ✓ Seront **prioritaires** les écoles n'ayant **pas bénéficié de ce dispositif en 2025/2026**, puis les **dossiers complets les plus pertinents**.

A l'issue de la commission, en novembre, vous recevrez un courriel vous informant de la suite donnée à votre candidature.

4- Les dépenses autorisées

Exemples :

- Sortie, musée/exposition sur le thème de l'eau
 - Transport pour se rendre sur les lieux de sortie
 - Interventions sur la thématique de l'eau
 - Documentaires, albums, séances de cinéma documentaires sur l'eau
 - Petit matériel pour faire des expériences ou réaliser une exposition sur l'eau
- Attention : matériel pérenne de valeur interdit** (exemple d'achats non autorisés : appareil photo, aquarium, tables de jeux d'eau, jeux de construction ...). Les **achats de matériel** doivent représenter **une part raisonnable de la subvention**.

Ne pas hésiter à nous consulter pour toute question concernant la conformité des achats.

5- Le paiement de la subvention (si votre dossier est accepté en novembre)

- La subvention de l'Agence de l'Eau est **exclusivement dédiée à l'organisation d'une classe d'eau**, elle ne peut en aucun cas servir à une autre dépense.
- Le paiement se fera a posteriori, **à réception de la fiche bilan dument complétée, annexée des factures numérotées et du carnet de bord** (La fiche bilan vous sera envoyée si votre candidature est validée).
- Le remboursement se fera à hauteur de **700 € par classe d'eau (aucun versement inférieur à 700€ !)**.
- En cas de difficultés particulières pour avancer les sommes, contacter l'OCCE94.

Les factures devront :

- Être libellées au nom de la coopérative scolaire (**PAS au nom de « l'école », ni l'enseignant**).
- Totaliser une somme supérieure ou égale à **700€** (Au-delà de cette somme, prise en charge par la coopérative).
- Être numérotées et annexées à la fiche bilan (Celle-ci vous sera adressée au moment de la validation de votre dossier).
- Être transmises avec l'ensemble du dossier **dans les 15 jours après la fin de votre classe d'eau ou au plus tard le vendredi 11 juin 2027**.

Une **visio** d'information vous est proposée le **mercredi 23 septembre à 17h30 (1h environ)**.
Pour vous inscrire (au plus tard le 22/09) [Cliquez ICI](#)

Office Central de la Coopération à l'École du Val-de-Marne

Membre de la Fédération nationale de l'OCCE reconnue d'utilité publique

5 rue Pierre et Marie Curie - 94480 ABLON

Tél. : 01 49 61 65 17 - ad94@occe.coop

Site Internet : occe94.free.fr